

## **La direction a annulé la réunion de négociation avec les représentant-e-s des assistant-e-s d'enseignement**

Aujourd'hui, le 8 novembre 2022 à 14h00, les représentant-e-s des assistant-e-s d'enseignement (TA) devaient rencontrer la direction pour entamer les négociations tant attendues sur les contrats de travail des TA. Les représentant-e-s TA sont :

- La secrétaire syndicale du Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (SIT). Le SIT a été mandaté par les TA pour négocier aux côtés de l'Association des Assistants (ADA) les 29 avril, 3 juin et 4 novembre et représente les TA ;
- Les trois représentant-e-s élu-e-s de l'ADA (Andrea Biswas Tortajada, Edouard Zeller et Massimiliano Masini) ;
- Les autres TA élu-e-s, lors des Assemblées générales des assistant-e-s, pour participer aux négociations (les délégué-e-s).

### **La réponse à un appel à la négociation : un contrat plus précaire**

Dans le procès-verbal de la première réunion entre les représentant-e-s des TA et la direction, qui s'est tenue le 1er juin 2022, les deux parties ont convenu de travailler à l'élaboration d'une solution commune à la question de la précarité des TA, en établissant tout d'abord un calendrier des réunions. Le 15 juin 2022, la direction a annoncé qu'elle réduirait unilatéralement le taux d'activité du prochain contrat des TA débutant au 1er septembre 2022: de 100% à 45%, exacerbant encore la précarité que les négociations cherchent à résoudre.

### **Préoccupations procédurales : leur justification pour annuler la réunion**

Entre juin et octobre, les représentant-e-s des TA ont échangé plusieurs courriels avec la direction afin de fixer un tel calendrier pour le semestre d'automne. La direction a répondu en proposant à plusieurs reprises une réunion unique. Le 29 septembre, une date a été fixée au 8 novembre à 14h00. Dans les deux derniers jours, des détails logistiques concernant les préférences de salle et les participants du côté des TA ont été échangés. Peu avant que la réunion ne soit censée commencer (47 minutes), la direction a décidé d'annuler la réunion. Les raisons invoquées étaient les suivantes :

1. L'implication unilatérale d'une tierce partie, le Département de l'Instruction Publique (DIP) ;
2. Le *“lack of formal information on the process of election and identity of recently-elected AdA Board members (...) besides first names”* (manque d'informations formelles sur le processus d'élection et l'identité des membres du comité d'AdA récemment élu-e-s (...) en dehors des prénoms) ;
3. La *“possible presence of PhD representatives, who have no statutory role in this discussion”* (présence éventuelle de représentant-e-s des doctorant-e-s, qui n'ont aucun rôle statutaire dans cette discussion).

Ces deux dernières préoccupations procédurales auraient été très facilement résolues si elles avaient été soulevées par courriel au préalable. En effet, les représentant-e-s des TA ont énuméré comme participant-e-s le comité de l'ADA, le SIT, et les délégué-e-s des TA. Il n'a jamais été question de représentant-e-s des doctorant-e-s dans les échanges de courriels.

### **Communiquer avec le DIP : une pratique courante**

Le 26 septembre 2022, les représentant-e-s des TA ont envoyé une lettre à Mme Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat en charge du DIP. C'est une pratique courante pour les syndicats comme le SIT et les associations de travailleurs et travailleuses de contacter les organismes publiques qui financent les employeurs pour discuter des conditions de travail. La lettre faisait part des préoccupations concernant les conditions de travail des TA et informait de la prochaine réunion avec la direction de l'IHEID et de l'attente de dates de négociations supplémentaires.

